



Notions générales de rhétorique



L'énonciation

- On appelle énoncé tout message oral ou écrit produit par un locuteur. L'énonciation est l'action qui a pour résultat la production de ce message. La situation d'énonciation est donc l'ensemble constitué par l'existence d'un locuteur, qui transmet un énoncé à un destinataire, dans un lieu donné, à un moment donné, dans une certaine disposition d'esprit, avec une certaine attention.

La situation d'énonciation

- Définir la situation d'énonciation, c'est répondre aux questions : qui parle, à qui, quand, où, comment ?
- Qui parle : le locuteur
- À qui : le destinataire
- Par quel moyen : le canal (livre, radio, télévision, lettre, discours oral...)
- Dans quelles circonstances : temps et lieu

Les fonctions du langage

- fonction expressive (expression des sentiments du locuteur)
- fonction conative (fonction relative au récepteur)
- fonction phatique (mise en place et maintien de la communication)
- fonction référentielle (le message renvoie au monde extérieur)
- fonction métalinguistique (le code lui-même devient objet du message)
- fonction poétique (la forme du texte devient l'essentiel du message)

Les marques de l'énonciation

- Les marques d' énonciation sont les éléments de l' énoncé qui réfèrent à la situation d' énonciation. Elles sont de trois ordres :
 - - Les marques de personne
 - Ce sont les indices qui concernent le destinataire et le destinataire de l' acte d' énonciation, qui permettent de les identifier. Cette catégorie est composée des :
 - **pronoms personnels** :
 - les pronoms personnels de la première personne (*je, me, moi, nous*) qui renvoient au destinataire ;
 - les pronoms personnels de la deuxième personne (*tu, te, toi, vous*) qui renvoient au destinataire ;
 - le pronom personnel indéfini *on*, lorsqu' il se substitue au pronom personnel *nous* ;
 - **déterminants et pronoms possessifs des première et deuxième personnes** (*mon, ton, nos, vos... / le mien, le tien, le nôtre, le vôtre...*) qui renvoient au destinataire et au destinataire.

Les isotopies

- « Par isotopie, nous entendons un ensemble redondant de catégories sémantiques qui rend possible la lecture uniforme du récit, telle qu'elle résulte des lectures partielles des énoncés et de la résolution de leurs ambiguïtés qui est guidée par la recherche de la lecture unique. »
- Par exemple, une redondance de la première personne permet de comprendre que c'est toujours la même personne qui parle. La redondance des mots d'un même champ lexical permet de comprendre que l'on parle d'un même thème.

Les indices spatio-temporels (1)

- Ces indices révèlent le lieu et le moment de l'énonciation. Cette catégorie comprend des éléments de diverses natures :
- **Des compléments de lieu et de temps** (adverbes, groupes nominaux, propositions subordonnées). Certains termes ne peuvent être compris que dans la situation de communication, on les appelle des **déictiques** (*ici, maintenant, là, à ma droite...*) et d'autres sont indépendants de la situation d'énonciation, plus objectifs (ex : à Paris, en 1789).
- **Des déterminants et pronoms démonstratifs** (*ce, cette, ceux-ci...*) par lesquels le destinataire désigne des objets à l'attention du destinataire.

Les indices spatio-temporels (2)

- **Des adjectifs qualificatifs** tels *proche, présent...*
- **Certains temps des verbes**, indiquant la situation dans le temps d' une action par rapport au moment de l' énonciation : simultanéité, antériorité, postériorité :
- **le présent de l' indicatif** pour exprimer la simultanéité de l' action avec le moment de l' énonciation (à distinguer des autres valeurs du présent de l' indicatif : présent d' habitude et présent intemporel), ex : « je lis » (en même temps que je parle) ;
- **le passé composé et l' imparfait**, pour évoquer un événement antérieur au moment de l' énonciation, ex : « j' ai lu », « je lisais » (avant de parler) ;
- **le futur** (simple et proche) pour évoquer un événement postérieur au moment de l' énonciation, ex : « je lirai », « je vais lire » (après cet énoncé).

La double énonciation au théâtre

- On appelle « double énonciation » la situation de communication complexe qui caractérise la représentation. Elle se compose de :
 - deux types d'émetteurs :
 - les personnages qui échangent des messages. La conversation prend la forme d'un dialogue, d'un monologue, d'un aparté (propos que les autres personnages ne sont pas censés entendre) ;
 - l'auteur de la pièce, qui au travers des didascalies, règle la prise de parole des personnages ainsi que le découpage de la pièce, et oriente la mise en scène.
 - trois types de récepteurs :
 - les personnages qui reçoivent des messages ;
 - le metteur en scène et les comédiens, qui interprètent les indications scéniques ;
 - le spectateur, qui est le destinataire essentiel des différentes composantes du texte théâtral.

Récit et discours

- Le discours : le locuteur peut choisir de se manifester en tant que tel à l'intérieur de l'énoncé : c'est le mode du discours.
- La grammaire traditionnelle appelle « discours », avec un sens restreint, des énoncés fortement liés à la situation d'énonciation. Les trois mots clé du discours sont : *je, ici, maintenant*.
- C'est le cas des conversations, d'une lettre, d'un discours tenu devant un auditoire.
- La nouvelle terminologie en vigueur dans les programmes du secondaire qualifie l'énonciation-discours d'« énoncé ancré dans la situation de communication ».

Le récit

- Le locuteur peut choisir de rester absent, de n'établir aucune relation directe avec le destinataire : c'est le mode du récit.
- Certains énoncés ne contiennent aucune référence à la situation d'énonciation et se développent sans évoquer l'énonciateur, le destinataire le lieu et le moment de l'énonciation. Les trois mots clé du récit sont donc : *il/elle ; tel jour, à tel endroit*. Chacun de ces termes prend son sens dans le récit et non dans la situation d'énonciation dans laquelle le récit est donné.
- La plupart des récits sont rétrospectifs (se situent postérieurement aux faits fictifs ou réels relatés) et combinent le passé simple (passé composé, à l'oral) et l'imparfait. Les indices spatio-temporels donnés par le texte ne se réfèrent pas à au lieu et au moment de l'énonciation (temps historique et objectif, lieux géographiques précis).
- Ce type d'énoncé « récit » est aujourd'hui nommé « énoncé coupé de la situation de communication ».

Exemple (La Fontaine)

- Récit :
- Un Loup n'avait que les os et la peau,
Tant les chiens faisaient bonne garde.
Ce Loup rencontre un Dogue aussi puissant que
beau,
Gras, poli, qui s'était fourvoyé par mégarde.
L'attaquer, le mettre en quartiers,
Sire Loup l'eût fait volontiers ;
Mais il fallait livrer bataille,
Et le Mâtin était de taille
A se défendre hardiment.
Le Loup donc l'aborde humblement,
Entre en propos, et lui fait compliment
Sur son embonpoint, qu'il admire.

■ Discours :

"Il ne tiendra qu'à vous beau sire,
D'être aussi gras que moi, lui repartit le Chien.

Quittez les bois, vous ferez bien :

Vos pareils y sont misérables,

Cancres, haires, et pauvres diables,

Dont la condition est de mourir de faim.

Car quoi ? rien d'assuré : point de franche lippée :

Tout à la pointe de l'épée.

Suivez-moi : vous aurez un bien meilleur destin. "

Les modalisateurs

- Ce sont tous les moyens employés par l'auteur pour préciser le degré de certitude de son message. Les marques de jugement, aussi appelées modalités d'énoncé, indiquent la prise de position du locuteur par rapport à son énoncé : elles sont révélatrices de sa subjectivité. Ce peut être :
- Un adverbe : (*probablement, assurément, certes, certainement, évidemment, heureusement, vraiment, sûrement, trop, peut-être, sans doute...*) etc.
- des adjectifs (*possible, probable, certain, évident...*)
- Une tournure verbale : il est certain que, il est fort douteux que, etc.
- Une appréciation chiffrée : il y a une chance sur deux pour que, etc.
- des verbes qui expriment une perception, une opinion, une probabilité (*sembler, croire, prétendre, douter, vouloir bien, pouvoir, devoir...*)
- Une figure de rhétorique : l'antiphrase, l'hyperbole, la gradation, etc.

Les modalisateurs (2)

- Ils peuvent marquer une prise de recul (certitude, doute, distance) par rapport au contenu de l' énoncé et sont de différentes natures :
- l' emploi du conditionnel peut aussi manifester les réserves que le locuteur émet à l' égard des informations qu' il transmet (ex : d' après untel, il *serait* malade)
- les guillemets et l' écriture en italique (procédé typographique sans équivalent à l' oral) peuvent montrer que le locuteur ne prend pas à son propre compte les mots ainsi présentés. Ce procédé relève parfois de l' ironie. Par exemple, dans la phrase suivante : « ces « nécessaires » compressions de personnel me surprennent. », le locuteur signale grâce aux guillemets qu' il ne considère pas comme nécessaires des mesures qui sont présentées comme telles par d' autres.

Les modalités

- Modalités aléthiques (nécessaire, contingent, possible, impossible).
- modalités épistémiques (certain, contestable, exclu, plausible).
- Modalités déontiques (obligatoire, facultatif, interdit, permis).
- Modalités désidératives (favorable, défavorable).
- Modalités jussives (ordonner, défendre).

La modalité affective

- Elle correspond à l' expression de l' affect du locuteur, de ses émotions et sentiments. À l' oral, elle peut se manifester au niveau de l' intonation exclamative (ex : « c' est bien dommage ! », pour exprimer une déception) ou interrogative d' un énoncé (ex : « Tu ne viens pas ? »)
- Les interjections sont aussi une trace des émotions du locuteur. Elle se présente sous la forme d' un mot-phrase équivalant à une phrase exclamative :
- Ex : *Chic !* (satisfaction), *Ouf !* (soulagement), *Mince ! Zut !* (mécontentement)....
- Le lexique que le locuteur emploie manifeste aussi ses sentiments lorsque les termes choisis sont appréciatifs ou dépréciatifs : des verbes comme *aimer, regretter* ; des noms comme *chou, chat, enfant* appliqués à un être aimé ; et des adjectifs qualificatifs comme *pauvre, chanceux, misérable, drôle* (à prendre au second degré).

La modalité évaluative

- Elle correspond à l' expression d' un jugement de valeur (valorisation, dépréciation). Cette modalité se distingue de la modalité affective dans la mesure où le locuteur manifeste une opinion reposant sur une éthique, un système de valeurs (le bien, le mal...). Les jugements du locuteur se manifestent avant tout par des choix lexicaux :
- des noms dont le suffixe est péjoratif (**chauffard**, pour un mauvais conducteur ; **filasse**, pour des cheveux blonds sans éclat) ou se rapportant à certains registres de langue : sont péjoratifs *avorton*, qui relève du registre familier et *un bavard*, pour un avocat dans l' argot... ; l' emploi de mots appartenant au registre soutenu peuvent avoir une valeur laudative (qui loue) mais il peut être péjoratif si le locuteur fait de l' ironie.
- des adjectifs traduisant un choix éthique (moral), par exemple : *méchant, bon, mauvais...*
- des adjectifs traduisant un choix *logique* (*vrai, faux, correct, recevable, pertinent, incohérent...*)
- des adjectifs traduisant un choix esthétique (*beau, laid, grand, petit...*)

Exemples d' indices de modalisation (Rousseau, *Les Confessions*) :

- Modalité affective :
- « ce **pauvre** garçon » : l' adjectif qualificatif *pauvre* doit être compris au sens figuré, comme le signale le fait qu' il est placé avant le nom (antéposé) : il témoigne de la pitié que son frère inspire au locuteur, Jean-Jacques Rousseau.
- Modalité évaluative :
- « ces **fantasques** humeurs » : l' adjectif qualificatif *fantasque* signale le jugement négatif que le locuteur porte sur le comportement des autres enfants. En employant ce qualificatif qui souligne l' inégalité et l' excès de leur comportement, il manifeste sa désapprobation pour une éducation à l' opposé de celle qui fut la sienne.

Emploi de modalisateurs

- « Comment serais-je devenu méchant, quand je n'avais sous les yeux que des exemples de douceur, et autour de moi que les meilleures gens du monde ? » La phrase interrogative, purement oratoire, fait nettement ressortir les choix éthiques de Rousseau : la bonté de ses proches (« les **meilleures** gens du monde ») ne peut avoir fait de lui un être « **méchant** ».
- « Voilà la courte et **véridique** histoire de tous mes méfaits enfantins. » Le choix de cet adjectif qualificatif signale le jugement que l'auteur porte sur ses propres propos : il assure le lecteur de leur authenticité. Dans ce texte autobiographique qui est aussi un texte de justification à l'attention de ses détracteurs, Rousseau s'efforce de mettre en évidence sa sincérité et son souci de transparence. Il cherche ici à convaincre le lecteur de la bonté naturelle qui était la sienne.

Axiologie, connotation axiologique

- jugement appréciatif ou dépréciatif induit par tel ou tel terme.
- Ex : le champ lexical de la violence et de la mort, dans l'article "Guerre" de Voltaire, comporte une connotation axiologique négative.

Le discours rapporté

- On parle de discours rapporté lorsque le locuteur rapporte le discours d'une autre personne.
- On distingue trois genres de discours rapporté : le discours direct, le discours indirect, le discours indirect libre.

Le discours direct

- Il consiste à rapporter le discours tel qu'il a été prononcé réellement. Le changement de locuteur est indiqué par des guillemets ou des tirets. Il peut être précisé par la présence d'un air de parole ou de pensée (dit-il, etc.)
- Le discours direct rend le nouveau locuteur plus présent, et il cherche à faire vrai.

- Exemple :

Chemin faisant, il vit le col du Chien pelé.

"Qu'est-ce là ? lui dit-il. - Rien. - Quoi ? rien ? - Peu de chose.

- Mais encor ? - Le collier dont je suis attaché
De ce que vous voyez est peut-être la cause. »

Lafontaine, le Loup et le chien.

Le discours indirect

- Il évite le changement de système d'énonciation; le propos rapporté est subordonné au discours du locuteur.
- Le discours rapporté dépend d'un verbe de parole ou de pensée auquel il est relié par la conjonction de subordination 'que'.
- Il autorise le locuteur à ne pas reproduire tels quels les propos qu'il rapporte. Il peut les résumer pour en rester à l'essentiel.
- Exemple :
« Aristote, avant eux tous, avait dit aussi que les hommes ne sont point naturellement égaux, mais que les uns naissent pour l'esclavage et les autres pour la domination. »
Rousseau, le contrat social.

Le discours indirect libre

- Il rapporte exactement les paroles ou les pensées, mais sans indiquer un changement du système d'énonciation.
- Il est donc parfois difficile d'établir la distinction entre ce qui appartient au locuteur premier, et ce qui appartient au locuteur second.
- Exemple :
« Mais Mme Goujet se récria. Cette chemise n'était pas à elle, elle n'en voulait pas. On lui changeait son linge, c'était le comble ! Déjà, l'autre semaine, elle avait eu deux mouchoirs qui ne portaient pas sa marque. »
Zola, L'assommoir.

Le discours indirect libre (2)

- Traits du discours direct : l'absence de marques de subordination : les propos rapportés ne sont pas introduits par des propositions principales comportant des verbes de parole, ainsi les structures syntaxiques sont-elles celles du discours direct. La ponctuation, le rythme des phrases sont ceux de l'oral. C'est cette absence de subordination qui donne à ce type de discours le qualificatif de « libre ».
- Traits du discours indirect : les paroles ou pensées rapportées ne sont pas encadrées par des guillemets ; l'énonciation est celle du récit : la troisième personne se substitue à la première et la concordance des temps se fait au passé dans le cadre d'un récit au passé.

Le discours narrativisé

- Il est beaucoup plus allusif que les autres catégories de discours rapporté dans la mesure où il se contente d'évoquer des prises de paroles sans en rapporter avec exactitude la teneur.
- L'énonciateur du texte d'accueil résume très brièvement les propos d'un autre énonciateur sans les citer. Il utilise pour ce faire des verbes qui signalent l'activité langagière de l'autre.
- Ce choix peut s'expliquer par un souci de brièveté ou pour signaler le peu d'importance de propos dont le lecteur sera suffisamment informé par un simple résumé et qui ne méritent pas, aux yeux de l'énonciation, une transposition fidèle et exhaustive.

Exemple : Arrias

On parle à la table d'un grand d'une cour du Nord. Il prend la parole, et l'ôte à ceux qui allaient dire ce qu'ils en savent. Il discourt des mœurs de cette cour, des femmes du pays, des ses lois et de ses coutumes ; il récite des historiettes qui y sont arrivées. Quelqu'un se hasarde de le contredire, et lui prouve nettement qu'il dit des choses qui ne sont pas vraies.

Sens propre et sens figuré

- Le sens propre d'un mot et le sens conforme à son étymologie, généralement grecque ou latine.
- Les sens figurés sont tous les autres sens de ce mot qui sont apparus au cours de son histoire.
- Exemple : le mot 'âne'. Au sens propre, c'est un animal de la famille des équidés ; au sens figuré, c'est un ignorant.

Monosémie et polysémie

- On parle de monosémie lorsqu'un mot ne peut avoir qu'un seul sens, et de polysémie lorsqu'il peut en avoir plusieurs.
- Exemple : 'kilogramme' ne peut avoir qu'un seul sens. À l'inverse, un pasteur peut-être un berger, ou un ministre du culte protestant.

Dénotation et connotations

- Les mots renvoient à des réalités ; ils ont un sens constant, objectif et explicite que donne le dictionnaire et qui n'est marqué d'aucune subjectivité : **c'est le sens dénoté**. Un texte dénotatif apporte une information de façon neutre (mode d'emploi, dépêche d'agence, énoncé mathématique, article scientifique).
- À ce sens s'ajoutent des sens implicites et subjectifs qui s'établissent en fonction du contexte du mot : ces sens supplémentaires sont appelés **connotations**.

Les connotations

- Les connotations apparaissent surtout dans les textes littéraires : d'autres réalités se trouvent associées à celle que désigne le mot, ce qui produit un épaississement du texte lorsque l'on arrive à les identifier, démarche qui est celle de l'explication de texte. Consciemment ou non, l'écrivain emploie les mots d'une manière qui lui est propre et fait jouer les mots entre eux, ce qui contribue à la création d'un univers personnel. C'est l'expérience, les références culturelles et la sensibilité du lecteur qui lui permettront de détecter ces connotations. Le lecteur apporte ses propres connotations, qui coïncident ou non avec celles de l'auteur, connotations le plus souvent implicites.

diverses natures des connotations

- connotations culturelles et historiques : lien avec d'autres œuvres et d'autres arts ;
- connotations stylistiques : introduction d'éléments d'un autre lieu, d'une autre époque, d'un autre genre grâce à des archaïsmes et des mots étrangers ;
- connotations appréciatives : positives ou négatives (choix des mots, figures de rhétoriques) ;
- connotations thématiques : association de deux thèmes (images).

Champ sémantique et champ lexical

- Le champ sémantique d'un mot est l'espace de sens recouvert par ce mot. Il correspond à ce que ce mot désigne dans la réalité.
- Exemple : le mot 'rouge' a pour champ sémantique toutes les couleurs qui se trouvent sur une certaine plage de l'arc-en-ciel.
- Un champ lexical est constitué par un ensemble de mots permettant de décrire une réalité.
- Exemple : les mots rouge, orange, jaune, vert, bleu, violet, forment le champ lexical de la couleur. Le terme général qui sert à désigner l'ensemble du champ lexical est appelé 'hyperonyme'.

Exemple de champ sémantique : l'épine

- Sens premier : Arbre ou arbrisseau aux branches armées de piquants. **Épine blanche** (aubépine)
- Par métonymie, de l'arbre à un élément : piquant d'une plante : **Les épines du cactus**
- Par métaphore, sens figuré : sujet de difficulté, de contrariété. **Ôter à quelqu'un une épine du pied.**
- Par métaphore, en anatomie : partie saillante et allongée d'un os. **Épine de l'omoplate, épine dorsale** (par extension : colonne vertébrale).
- Par métaphore, du végétal à l'animal : piquant de certains animaux. **Les épines du hérisson.**
- par extension : noms de certains poissons à épine : **l'épine de Judas** (la vive)

Les champs lexicaux

- Cette notion ne concerne pas des mots isolés mais leurs relations à l'intérieur d'un texte d'une longueur significative.
- On appelle champ lexical un ensemble de termes (pas forcément de même nature) qui se rapportent à un même domaine de sens (thème) et qui forment un réseau qui donne au texte toute sa cohérence.
- Un champ lexical peut englober :
 - des mots de la même famille,
 - des synonymes ;
 - des mots associés par une parenté de sens.
- Le repérage des termes constituant un réseau lexical n'est qu'un préalable. Le travail d'analyse débute réellement lorsque l'on interroge les relations qui se tissent entre ces termes, les nuances et les connotations que chacun d'eux apportent et qui concourent à la création d'un univers particulier.

Champs lexicaux : exemple:

Baudelaire, *L'ennemi*

Ma jeunesse ne fut qu'un **ténébreux orage**,
Traversé çà et là par de brillants **soleils**;
Le tonnerre et la pluie ont fait un tel **ravage**,
Qu'il reste en mon **jardin** bien peu de **fruits vermeils**.
Voilà que j'ai touché **l'automne** des idées,
Et qu'il faut employer la pelle et les râteaux
Pour rassembler à neuf les terres **inondées**,
Où l'eau creuse des **trous** grands comme des **tombeaux**.
Et qui sait si les **fleurs** nouvelles que je rêve
Trouveront dans ce **sol** lavé comme une grève
Le mystique aliment qui ferait leur vigueur?
- O douleur! ô douleur! **Le Temps** mange la vie,
Et l'obscur Ennemi qui nous **ronge** le cœur
Du sang que nous perdons croît et se fortifie!

Champs lexicaux :

- celui des saisons et des phénomènes atmosphériques (surligné en bleu) : l'été, présenté comme une saison de phénomènes violents et destructeurs (orages destructeurs) ; l'automne. Ces saisons sont elles-mêmes associées aux étapes de la vie et le poète s'interroge dans les deux tercets sur la possibilité d'une renaissance, d'un printemps.
- Celui de la nature et du cycle des plantes (surligné en vert) : les fruits, la chute des feuilles et les pluies diluviennes, les fleurs à venir. Le jardin représenté ici n'est pas un symbole de fécondité, il semble à ce point détruit qu'il a peu de chance de refleurir. Ce jardin représente le poète et sa créativité : usé par la vie et ses agitations, il produit peu, devient stérile et ose à peine espérer un regain de vitalité.
- Celui de la destruction (surligné en rouge) : toutes les formes de déperdition de substance et de forme, images de la stérilité : champ qui s'oppose au verbe « se fortifier » associé au temps qui passe.

Les registres de langue

- Pour désigner une même réalité, la langue possède souvent plusieurs mots considérés comme plus ou moins corrects.
- On distingue ainsi un registre familier, un registre correct, et un registre soutenu.
- Exemple, pour désigner une voiture, on peut dire :
 - - registre familier : bagnole, caisse, charrette.
 - - langage ordinaire : voiture, véhicule.
 - - langage soutenu : automobile, conduite intérieure, limousine.

Registre soutenu

- soigné, littéraire, pédant
- C' est le seul que l' on peut définir très clairement : il se reconnaît à des tours de langue que personne n' emploie spontanément. La langue soignée, c'est une langue recherchée. Ce registre est donc associé à des situations où l' on prête une grande attention à son comportement : des situations solennelles, marquées par un rituel ou un cérémonial, faisant intervenir des autorités envers lesquelles on veut (ou doit) manifester son respect. Bien qu' existant à l' oral, ce registre trouve son modèle dans l' écrit. C'est aussi un usage de la langue qui est souvent employé dans la littérature. Ce registre nécessite une bonne connaissance des ressources de la langue.

Registre familial

- négligé, relâché, vulgaire
- La langue familière est celle d' une parole spontanée, qu'on utilise entre amis ou dans des situations informelles, sans contraintes. Elle convient aux échanges oraux détendus ou amicaux, à la correspondance privée. Le modèle du registre familial est un modèle oral et il comporte souvent des « fautes » au regard de l' usage correct et emprunte des éléments à l' argot et au patois.
- Ce registre pourrait être divisé en de nombreuses sous-catégories : ce qui est familial dans certains milieux est considéré comme vulgaire dans d' autres. Tout dépend des locuteurs, de leur connaissance de la langue et de leur souci plus ou moins prononcé de respecter les normes du bon usage.

Registre courant

- commun, standard, correct
- Moins spontané que le registre familier, ce registre est celui qui passe inaperçu. En effet, la langue standard est celle qui est considérée comme correcte en toute circonstance, sans être trop recherchée ou trop relâchée. Aucun effet particulier n'y est attaché. Dans la vie quotidienne, ce registre correspond aux relations que l'on entretient avec des personnes que l'on connaît peu ou pas, avec lesquelles on n'a que des rapports formels ou professionnels, sans affectivité. C'est le niveau de langue employé dans l'information audiovisuelle et la presse écrite, dans la correspondance administrative, dans le cadre scolaire ou universitaire : la langue de l'école, celle des exposés et des devoirs écrits.

Les actes de parole

(Le concept d'acte de parole a été proposé par John Langshaw Austin en 1962 et développé par John. R. Searle en 1969)

- Acte constatatif : description par un énoncé assertif.

■ Ex : Il fait beau

- Acte performatif : Quand dire c'est faire

■ - actes institués avec un énonciateur investi d'un pouvoir (mariage et baptême par un prêtre, Présidence d'une assemblée...) :

■ je te baptise. Je vous déclare unis par les liens du mariage. Je déclare la séance ouverte.

■ - Affirmation : je prétends qu'il ment

■ - Promesse : je te promets de venir

Actes locutoire, illocutoire et perlocutoire

- **Acte locutoire** : production d'un énoncé selon un certain nombre de règles linguistiques.
- **Force illocutoire** : intention de l'énonciateur en ce qui concerne le type d'information contenue dans l'énoncé :
 - déclaration,
 - promesse,
 - interdiction...
- **Effet perlocutoire** : effet produit par la production de l'énoncé sur le co-énonciateurs ou sur ces actes.

Par exemple, à l'énonciation de : « Il fait froid ici. », le co-énonciateur se lève et ferme la fenêtre.

Les conditions de vérités et la présupposition

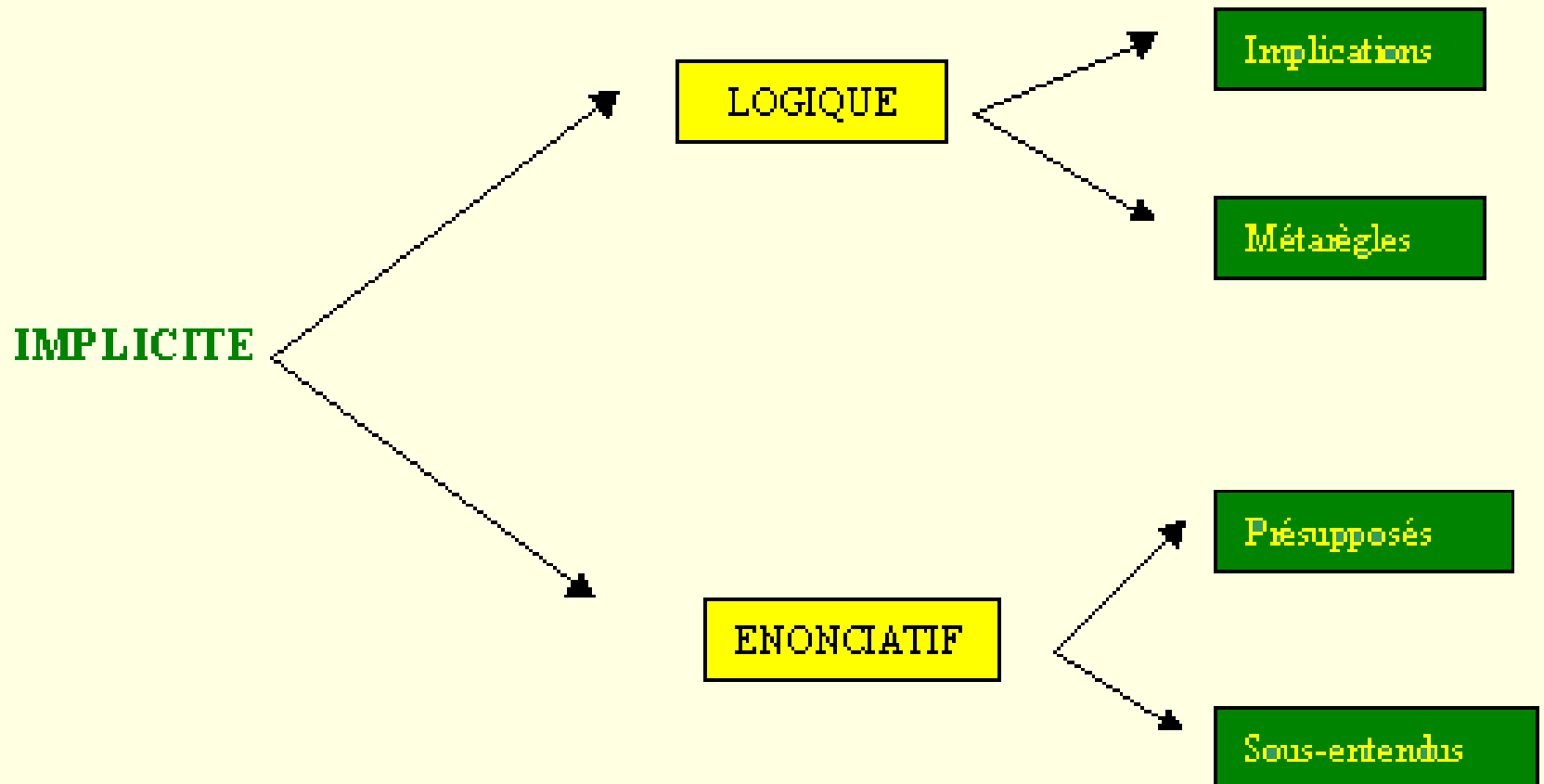
- Héritée de la pensée logiciste, le fait de se demander si un énoncé est vrai ou faux est particulièrement décrié par les linguistes contemporains.
- À l'énoncé : « Le roi de France est chauve » considéré comme faux par Bertrand Russell, puisqu'il n'y a pas de roi en France actuellement, on peut répliquer que de par son énonciation l'énonciateur préconstruit un cadre dans lequel cet énoncé est valide.
- Ducrot explique que la présupposition tend à régir le discours ultérieur en lui imposant un cadre.
- Par exemple l'énoncé : « Juliette fait toujours de la danse. », présuppose : Juliette faisait de la danse avant.

L'implicite

- **Implications** : du point de vue des réalités du monde, si je dis : « J'ai oublié mes allumettes » j'implique que je n'ai pas d'allumettes.
- **Métarègles** : Il s'agit de la loi de l'existence. Si je dis, « J'ai un éléphant dans ma poche », on sait qu'il ne peut pas s'agir d'un animal vivant.
- **Présupposés** : « Jacques continue de fumer » présuppose que Jacques fumait avant.
- **Sous-entendus** : « Alain ne déteste pas le vin » sous-entend qu'Alain aime beaucoup le vin.

Les présupposés sont indéniables, mais on peut nier avoir fait un sous-entendu.

L'implicite : tableau récapitulatif



Les implicatures

H. Paul Grice explique qu'il existe un principe de coopération linguistique dont il ne faut violer aucune des maximes pour être cohérent :

- 1. MAXIME DE QUANTITÉ : fournissez la quantité d'informations nécessaires, ni plus ni moins.
À la question : Y a-t-il une pharmacie dans le coin ? On attend une réponse comme : Oui, il y en a une à 100m d'ici, mais pas la taille de la pharmacie, son âge ou la couleur de ses portes...
- 2. MAXIME DE QUALITÉ : dites ce que vous considérez vrai.
- 3. MAXIME DE PERTINENCE : parlez à propos. Restez en relation avec le thème de l'échange.
- 4. MAXIME DE MANIÈRE : soyez clair et précis. Évitez l'ambiguïté. Soyez méthodique.

Les opérations énonciatives

Selon Culioli, il existe trois principales opérations de l'activité de langage :

- **REPRÉSENTATIONS** (cognitives) : chaque notion est en rapport avec des représentations mentales.
- **RÉFÉRENTIATION** (repérage par rapport au monde): renvoi à des objets du monde spécifiques extérieurs à l'énonciation.
- **RÉGULATION** (co-énonciation) : ajustement entre énonciateurs.